

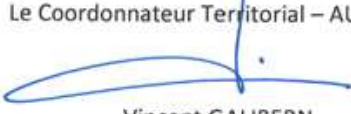
Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1064675/CAN500013/2500050 /
Date : 31/01/2025
Contact : CAMBRAYE Christophe

UI AURA - INEO RCC
654 CRS DU 3E MILLENAIRE
BP
69792 ST PRIEST

Bénéficiaire (si différent du demandeur)

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur	
Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence d'Aurillac RUE NICEPHORE NIEPCE 15000 AURILLAC	Permission accordée : Conforme à la PI du 22/01/2025 Date et signature : (Nom et qualité) Le Coordonnateur Territorial – AURILLAC  Vincent GALIBERN Le 31/01/2025 (Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° du)

Niveau d'urgence
Raccordement client : Non

Localisation des Travaux
15600 BOISSET - RD64.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	94		m. d'alvéole	188	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne		94	m. d'artère		94
Armoire de S.R.	unité			m²		
Borne pavillonnaire	unité			m²		
Cabine téléphonique	unité			m²		
Poteau	unité	2	2			
Antenne > 12 m	unité			m²		
Pylône > 12 m	unité			m²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		
Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple, Réalisation d'artère aérienne,						
Commentaires : Enfouissement de réseaux telecom						
Echéancier :						
Date prévue pour le début des travaux : 13/02/2025						
Durée prévisible des travaux : 60.0 Jour(s)						
Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2040						



PROPOSITION D'IMPLANTATION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / SGT D'AURILLAC

Intitulé de l'opération: Tranchée(s)

RD n° 64

Demande de: MASSIF CENTRAL RESEAUX pour ORANGE

Objet de la demande: Enfouissement réseau télécom

Commune(s): BOISSET Lieu-dit : la Martinelle

Le 22 janvier 2025, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant du SGT d'AURILLAC
Monsieur Yannick Bage représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes transportés sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

MASSIF CENTRAL RESEAUX
Z ALES 4 ROUTES DE SALES
4112 ROUTE DES MONTAGNES
15140 SAINTE-EULALIE
SIRET : 532 325 487 00011 / APE 4222Z

Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

Le Coordonnateur Territorial – AURILLAC

Vincent GALIBERN

N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC						N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) observations diverses
					Sous Chaussée	Sous accotement			Sous fossé	Sous trottoir	
						En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L			
64	Cat. 2	Du PR35+496 Au PR35+590	G	TT		94m					Schéma 6-2 En rive Pose de 2 fourreaux diamètre 45
La longueur prise en compte est de 94m X 2 fourreaux, soit 188 mètres.											

* Techniques :

TT = tranchées traditionnelles

TE = tranchées étroites

FD = Forage dirigé

F = Fonçage

SA= Supports aériens

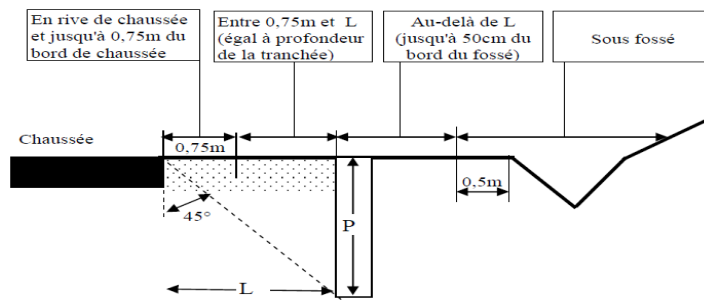


Schéma n°6-2 tranchée sous accotement située à une distance du bord de chaussée inférieure à 0,75m pour les RD des catégories cat.1, 2 et 3

